

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 2700 /JUST.



Objet:

Affaire Bicanumpaka.-

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du
Procureur du Roi à Kigali, le dossier en cause M.P.
contre BICAMUMPAKA. Le certificat définitif sera
transmis aussitôt qu'il sera en notre possession.

RESUME DE L'AFFAIRE.

Bicanumpaka vient de prendre une palabre au profit de
sa soeur. L'après midi, sa soeur rentre chez lui, et
Bicanumpaka prend le même chemin pour aller rendre
visite à sa mère.

Dans un lieu désert, la soeur vint brusquement
surgir Bicanumpaka qui lui assène de nombreux coups.
La femme qui était enceinte est conduite à l'hôpital.
Là elle accouche prématurément d'un mort-né, restant elle
même dans un état critique.

Bicanumpaka commence par nier, mais avoue finale-
ment le délit, se défendait cependant avoir voulu tuer
sa soeur, et sans avoir prémédité son crime.

PIECES AU DOSSIER.

P.V. 469/I. à 469/VII/O.P.J. Lees
Réquisition à expert.
Certificat médical
P.V. de saisie
P.V. d'arrestation.

Astrida, le 15 Octobre 1951.-
L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

